

Excellence Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale du Mali

Excellence Monsieur le Premier Ministre sortant

Excellence Monsieur le Président de la Cour Suprême du Mali ;

Excellence Monsieur le Président de la Cour Constitutionnelle du Mali ;

Excellence Monsieur le Président du Haut Conseil des Collectivités territoriales ;

Excellence Monsieur le Président du Conseil Economique, Social et Culturel ;

Messieurs les Chefs des Missions diplomatiques et des Institutions et Organismes internationaux accrédités au Mali ;

Mesdames et Messieurs les Membres de la grande famille judiciaire ;

Messieurs les Chefs d'Etat Majors et Officiers Généraux assimilés

Monsieur le Maire Central du district de Bamako

Messieurs les Représentants des familles Fondatrices de Bamako et des Confessions Religieuses.

Mesdames et Messieurs les Représentants de la Diaspora malienne.

Mesdames et Messieurs les Représentants des Forces Vives

Mesdames et Messieurs les membres de la Cour Suprême, Honorables invités,

Au début de cette cérémonie solennelle, permettez- moi d'avoir une pensée pieuse à l'endroit des vaillants Soldats Français, Tchadiens, Nigériens, Togolais, Nigériens et Burkinabés morts sur le front aux côtés de leurs frères d'armes maliens pendant la guerre.

Qu'ils sachent que leurs sacrifices ne seront pas vains, car ils ont donné leurs vies pour une cause juste, c'est à dire la lutte contre l'obscurantisme et la déchéance de la race humaine je veux désigner le jhadisme ou l'intégrisme religieux, barbare et raciste mais aussi la criminalité transfrontalière organisée

autour de la drogue, du trafic de personnes et des armes de guerre.

Le peuple malien sera, à jamais, reconnaissant envers tous ces martyrs, défenseurs de la dignité humaine, de la paix et de la justice.

Cette pensée va également à toutes les victimes innocentes tuées ainsi qu'aux blessés de guerre, aux réfugiés de guerre, aux enfants soldats, aux amputés, aux hommes battus, humiliés et flagellés, aux femmes, filles et fillettes violées et réduites en esclaves sexuelles.

En ce qui concerne les personnes décédés, je formule les vœux ardents que Dieu les accueille au paradis ; aux blessés, je souhaite un prompt rétablissement.

Ces tristes événements nous invitent désormais à une prise de conscience nationale et à plus de vigilance sur nos toutes frontières mais aussi sur tout ce qui concerne notre pays.

**Excellence Monsieur le Président,
Honorables membres de la Cour,**

La transition a été une réussite pour avoir accompli ses deux missions essentielles, à savoir, la libération totale du pays et l'organisation de l'élection présidentielle.

Oui, par la grâce à Dieu, le bateau Maliba n'a pas coulé, le pays est libéré, l'élection présidentielle du 11 Août 2013 est de loin, la plus démocratique et la plus transparente de l'histoire du Mali.

La mémorable visite de courtoisie du candidat Soumaïla Cissé au domicile de son aîné Ibrahim Boubacar Keïta, visite du reste conforme à notre tradition et ses félicitations pour sa victoire, ont apporté l'apaisement à toutes les joutes électorales et aplani du coup, les tensions sociales.

Cette victoire est, en général ,celle du Peuple martyr du Mali, du Gouvernement de Transition , des Institutions de la République, de la CEDEAO, de la République Française , du

Tchad et son Président , son Excellence Idriss Deby Itno, de l'Union Africaine, de l'Union Européenne, des Etats Unis d'Amérique, de la Chine Populaire , de l'ONU et de tous pays amis, mais en principal, celle de deux grands hommes ,je veux citer son Excellence Dioncounda Traoré, Président de la République du Mali par intérim, et son Excellence François Hollande ,Président de République Française, dont les noms seront à jamais inscrits dans les annales de l'histoire millénaire du Mali, chantés et magnifiés par les illustres griots mandingues à travers le monde.

La République du Mali, vous sera éternellement reconnaissante, vous pouvez en être sûrs Excellences.

Même delà des frontières du Mali, votre engagement a sauvé la sous région ouest-africaine, l'Afrique, l'Europe et le monde de ce fléau qui n'a de comparable que le nihilisme ou la fin du monde civilisé.

**Excellence Monsieur le Président,
Honorables membres de la Cour,**

La participation massive, des maliens de l'intérieur et de la diaspora à l'élection présidentielle augure, du succès de notre pays dans sa quête pour une vraie union de tous ses fils et filles qu'ils soient de race noire et de race blanche afin de garantir définitivement l'indivisibilité du territoire national et nous consacrer désormais au seul combat qui vaille je veux dire le développement économique et social de notre pays.

Toutefois, compte tenu de l'importance de l'évènement qui marque le retour du Mali à une vie démocratique normale, il me sied de dire les quelques mots qui suivent.

Monsieur le Président de la République élu, bientôt la Cour Suprême du Mali vous donnera acte de votre prestation de serment, par cette formule, elle vous remettra symboliquement la clef du Palais de Koulouba. Il ne s'agit pas d'un sésame car le sésame n'existe que dans les contes. Il s'agit du gouvernail du bateau MALI que vous aurez désormais à piloter.

Vous savez déjà Excellence, que le pilotage sera difficile, car le navire est chargé de trop d'événements douloureux et de nombreuses et urgentes attentes de vos compatriotes.

Les Maliens attendent en premier lieu, la restauration de notre fierté, de notre honneur et notre dignité par la création d'une armée nationale moderne, disciplinée, républicaine et forte pouvant dissuader tous les agresseurs et préserver l'intégrité du territoire national. C'est seulement, quand nous aurons relevé ce défi, que nous sauront mériter de nos illustres devanciers, bâtisseurs des plus grands empires d'Afrique.

La société malienne que je représente auprès de la plus haute juridiction de notre pays, réclame la restauration de l'autorité de l'état sur tout le territoire national, la lutte contre la corruption, la fin de la gestion patrimoniale de l'Etat, la fin des arrestations et interpellations extrajudiciaires, la sécurité pour les maliens mais aussi pour les étrangers qui nous honorent de leurs visites.

C'est dire que, les prises d'otages perpétrées sur notre territoire nous blessent au fond de notre être, car contraires à notre éthique et à notre morale, c'est pourquoi, chaque malien est solidaire de la douleur des familles des otages.

Les maliens aspirent également, à une justice réhabilitée, indépendante, crédible qui ne sera plus soumise ni aux groupes de pression, ni aux injonctions des pouvoirs politique et exécutif.

La réconciliation nationale nécessaire, urgente et inclusive ne doit conforter aucune forme d'impunité. Elle ne saurait être effective sans la punition des auteurs de crimes de guerre, d'assassinats, de vols, de pillages, de viols, de prises d'otages, de destructions de monuments et autres patrimoines de l'humanité par la Cour Pénale Internationale, les Tribunaux pénaux nationaux, mais aussi par une forte implication de la justice transitionnelle dédiée à l'écoute et la réparation de

toutes les victimes pour ne pas donner l'impression qu'il s'agit seulement d'une justice des vainqueurs.

Une école apolitique ayant comme vocation de former des jeunes dans tous les domaines de la science, car les jeunes sont l'avenir du Mali , une agriculture moderne pour assurer l'autosuffisance alimentaire, des points d'eau potable, les centres de santé accessibles et performants , plus de solidarité et d'égalité en faveur des femmes, des personnes âgées et des handicapés, de l'électricité pour nos villes et villages, des emplois pour les jeunes, l'industrialisation du pays, la modernisation de l'administration, l'aménagement du territoire, le désenclavement des villes et campagnes et j'en passe.... ;

Les Maliens savent également Excellence, que toutes ces actions de développement ne seront possibles, sans la bonne gouvernance sous-tendue par une bonne politique de planification et un suivi par des agents compétents. C'est pourquoi, le principe de l'homme qu'il faut à la place qu'il faut doit être la règle de toutes les nominations.

**Excellence Monsieur le Président,
Honorables membres de la Cour,**

La grande connaissance acquise en Sciences Politiques et en Histoire des Relations Internationales Contemporaines par son Excellence Ibrahim Boubacar KEÏTA affectueusement appelé IBK durant ses brillantes études dans les prestigieuses universités dont l' Université Cheick Anta DIOP de Dakar et la Sorbonne de Paris lui a permis d'accéder à de très hautes fonctions dans plusieurs Institutions de développement économique et social telles que le Fonds Européen de Développement(FED) puis dans l'humanitaire avec l'ONG Terre des Hommes de France .

Sur le plan national, on retiendra que le Président de la République élu, a été 1992, Ambassadeur du Mali en Cote d'Ivoire, au Niger, au Burkina Faso et au Gabon avec résidence

à Abidjan avant d'entrer au Gouvernement en 1993 comme Ministre des Affaires Étrangères et de la Coopération Internationale, et c'est de 1994 à 2000 qu'il a occupé la fonction, OH combien ! difficile à l'époque, de Premier Ministre, Chef du Gouvernement de la République du Mali.

Elu député depuis 2002, il sera choisi cette même année par ses pairs, comme Président de l'Assemblée Nationale du Mali, et assurera sur continental la Présidence de l'Union des Parlements Africains.

Au titre des distinctions honorifiques, le Nouveau Président de la République est déjà détenteur de plusieurs distinctions maliennes et étrangères dont celles de Grand Officier de l'Ordre National et de Commandeur de la Légion d'honneur de France.

Cette grande expérience du Président élu, qui connaît bien tout le Mali profond(avec tous us et coutumes) et tous les rouages de la communauté internationale, saura et j'en suis sûr et certain, l'inspirer à consolider les acquis démocratiques du 26 Mars 1991, à défendre la forme Républicaine et la laïcité de l'état (c'est-à-dire, à assurer, la séparation des affaires de l'Etat et de la religion), à défendre les droits de la femme et de l'Enfant ainsi que la diversité culturelle et linguistique de la communauté nationale , à maintenir et consolider l'unité nationale ,à assurer l'amélioration de la qualité de la vie ,et à protéger l'environnement et le patrimoine culturel .Il engagera notre pays dans la réalisation de l'unité Africaine et s'attachera à la promotion de la paix , de la coopération régionale et internationale dans le respect de la justice, de l'égalité et de la liberté et du coup de faire du Maliba un pays fort ,respecté ,crédible, démocratique ,et économiquement émergeant ou il fait bon vivre .

Monsieur le Président de la République élu, à l'issue de la cérémonie, vous ne serez plus le Chef d'un parti politique ou de groupement de partis, mais le Président de tous les Maliens

et de toutes les Maliennes, ceux de la majorité et ceux de l'opposition. Une opposition qui du reste, doit être confortée afin qu'elle puisse vous donner son point de vue sur les affaires publiques.

Aussi, Excellence , méfiez-vous des rats des palais présidentiels que sont les courtisans et autres experts en avis et conseils laudatifs qui sont la cause de moult désinformations et de dérapages dans nos pays. .

Monsieur le Président de la République élu, par la volonté de Dieu, vous venez d'accéder à la plus haute fonction dont un Malien puisse aspirer c'est pourquoi, vous êtes redevable envers le Peuple Malien et la Démocratie.

Quant à la démocratie, elle revient de loin ; elle doit sa résurrection à la volonté inébranlable des autorités de la transition et à leur loyauté envers la parole donnée.

A l'instar de ces autorités, soyez fidèle aux termes du serment que vous allez prononcer tout à l'heure.

**Monsieur le Président de la Cour,
Honorables membres de la Cour,**

Attendu qu'aux termes de l'article 29 de la constitution du 25 Février 1992 de la République du Mali, le Président de la République est le Chef de l'Etat. Il est le gardien de la constitution. Il incarne l'unité nationale .Il est le garant de l'Independence nationale, de l'intégrité du territoire, du respect des Traités et accords internationaux .Il veille au fonctionnement régulier des pouvoirs publics et assure la continuité de l'Etat. Il est le Président du Conseil Supérieur de la Magistrature.

Attendu que par arrêt n°2013-06/CC-EP du 20 Août 2013 portant proclamation des résultats définitifs du 2^{ème} tour de l'élection du Président de la République, la Cour Constitutionnelle du Mali a déclaré Son Excellence

Ibrahim Boubacar KEITA, élu Président de la République pour un mandat de 5 ans.

Attendu qu'aux termes de l'article 37 de ladite Constitution, le Président de la République élu doit, avant son entrée en fonction, prêter le serment devant la Cour Suprême du Mali.

C'est au bénéfice de ces observations que je requiers, qu'il plaise à la Cour Suprême du Mali de recevoir le serment de Monsieur Ibrahim Boubacar KEITA en qualité de Président de la République du Mali.

Donner à Madame le Greffier en Chef, acte de la lecture de l'arrêt n°2013-06/CC-EP du 20 Août 2013 de la Cour Constitutionnelle portant proclamation des résultats définitifs du 2^{ème} tour de l'élection du Président de la République.

Donner à mon Parquet, acte des présentes réquisitions.

Donner à Son Excellence Ibrahim Boubacar KEÏTA, acte de sa prestation de serment en qualité de Président de la République de la République du Mali et le renvoyer dans l'exercice de ses fonctions.

Dire que du tout, il soit dressé procès verbal, qui sera classé au rang des minutes du Greffe de céans pour y recourir en cas de besoin.

Je vous remercie. /.

Bamako, le 4 Septembre 2013

Le Procureur Général

Mahamoudou BOIRE